

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 131/2018

OBJET : Annule et remplace la délibération n°113/2018 du conseil communautaire du 03/05/2018 - Organisation de la collecte terracycle

L'an deux mille dix-huit et le 05 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme Nadine BARRE donne procuration à Mr Philippe FOURMENTIN, Mr Jean DELCASSE donne procuration à Mme Marie-Christine ARAZILS, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Jean-Claude ROUANE, Mme Nadia ESTANG donne procuration à Mme Sabine PARACHE.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Monsieur Sébastien VINCINI, René MARCHAND.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Patrick CASTRO.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente les Brigades TerraCycle, qui sont des programmes nationaux de collecte de divers déchets (instruments d'écriture, capsule de café, gourdes de compote,) à des fins de recyclage. Ces déchets évitent ainsi le centre d'incinération et contribuent à réduire le recours aux matières premières tout en apportant un léger soutien financier à une ou des association(s).

Il avait été initialement prévu avec l'ensemble des écoles volontaires du territoire (A Auterive (Maternelles et Élémentaire Zola, maternelles Fillol, élémentaire Saint-Paul, maternelle Michelet, collège), St Joseph à Miremont, élémentaire Lagrâce-Dieu, élémentaire Puydaniel, élémentaire Caujac, maternelle Cintegabelle, élémentaire Lagardelle, élémentaire Grépiac) d'initier élèves et professeurs au geste du tri d'un nouveau type de déchet comme :

- Les gourdes de compote
- Les instruments d'écriture

La collecte s'effectuait sur ces différents établissements durant 16 jours par an et employait 3 personnes (les 2 ambassadrices et l'agent affecté à la distribution de la communication). Chaque poche était identifiée, pesée et ensuite reconditionnée et expédiée gratuitement à Terracycle via la poste.

Chaque établissement choisissait l'association à laquelle les dons correspondant aux kilos triés et collectés seraient reversés.

Le système de collecte en établissement scolaire a été simplifié en demandant à une personne volontaire par établissement d'amener les poches de tri directement en déchèterie (Auterive ou Cintegabelle).

Des administrés apportent aussi régulièrement des poches de gourdes de compote provenant de leur propre production ménagère directement au service collecte et valorisation des déchets ou en déchèterie.

Cependant la question des dons doit être débattue afin de proposer un système non complexe (il n'est pas possible de peser chaque poche à différents endroits avec une seule balance) et juste.

Il est proposé de laisser les établissements choisir leurs associations et proratiser en fonction des élèves inscrits au sein de chaque établissement, dans ce cas les poches des administrés seraient également reversées aux associations des établissements scolaires.

Considérant l'exposé ci-dessous, le conseil communautaire, à l'unanimité :

CHOISI de laisser les établissements choisir leurs associations et proratiser en fonction des élèves inscrits au sein de chaque établissement, dans ce cas les poches des administrés seraient également reversées aux associations des établissements scolaires

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS